



Assemblée Générale Ordinaire - 25 octobre 2025

Point 6c: -Le renforcement du réseau: par Romande Energie

1. Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024
(disponible sur www.choelectrique.ch/actualites)
2. Rapport du comité pour l'exercice 2024-25: le principe de la bonne foi
3. Comptes au 30-04-2025 et Rapport du vérificateur
4. Cotisation pour 2026

Assemblée Générale Ordinaire - 25 oct.2025

6. Sujets d'actualité

a) Tarifs 2026

b) Le Décret Pidoux-Balsiger : le devoir d'annonce

le calcul IDE: Yves Jaccard

la méthode genevoise: l'IDC

d) la loi VD sur l'Energie: l'amendement Gaudard et le reste

...et bien entendu quelques verres de contact

Rendez-vous le samedi 24 octobre 2026, 10 heures, à GLAND

Assemblée Générale Ordinaire - 25 oct.2025

Questions sur le rapport du comité: «le principe de bonne foi» ?

Assemblée Générale Ordinaire - 25 octobre 2025

Les **COMPTES** au 30 avril 2025:

Le solde de notre CCP est passé de 99000 à 85600 CHF en 1 an et nous avons encore dû puiser dans notre réserve pour équilibrer les comptes!

Sur les 600 000 CHF de cotisations totales reçues, ces 15 dernières années nous avons dû en dépenser 190 000 CHF pour notre défense juridique! Dont 137 000 CHF sur les 3 dernières années.

Assemblée Générale Ordinaire - 25 octobre 2025

La bonne nouvelle vient de vous! Les cotisations encaissées ont progressé de 34 à 50 300 CHF

Au 15 octobre 2025, 1130 adhérents ont versé une coti pour 2025. En moyenne de 45.36 CHF

Si nous gardons votre confiance, nous gagnerons ce combat!

Assemblée Générale Ordinaire - 25 octobre 2025

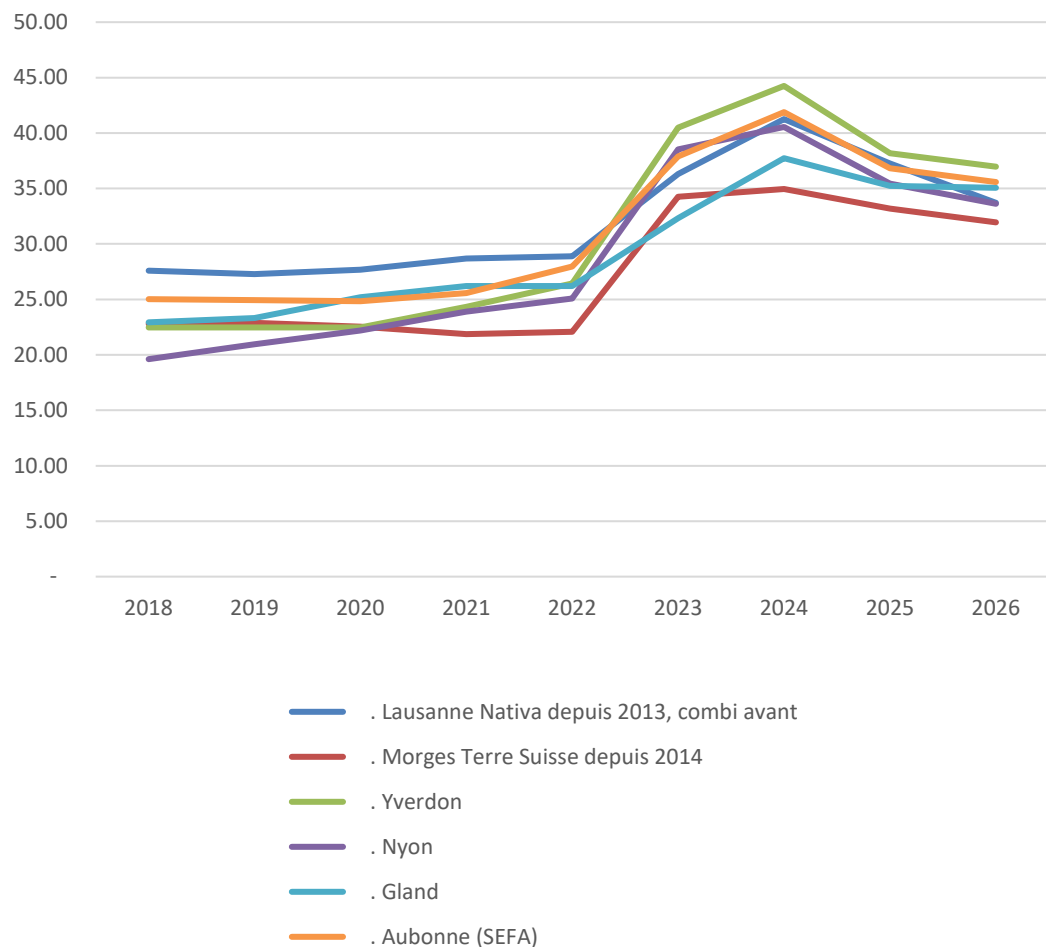
Le réviseur des comptes est retenu par des obligations familiales. Je vais vous lire son rapport.

En ce qui concerne le montant de la cotisation pour 2026, j'ouvre la discussion

Pont 6a: Tarifs 2026: nouveautés

- Réseau national Swissgrid : baisse légère
- **Coût fixe par «place de mesure»: environ 9 CHF/mois**
- L'Etat s'augmente de 20% ! Impact: 4 CHF/an/logement
- Au final: légère baisse après le pic de 2023
- Mais sommes loin du niveau pré-Covid/Ukraine

Coût moyen total ttc du kWh en cts



Point 6b:Décret Pidoux-Balsiger: le devoir d'annonce

- La DIREN a voulu prendre la main pour mettre à jour le RegBL (Registre bâtiments et Logements) en se substituant aux distributeurs.
- Mais elle n'a pas respecté son propre décret.
- M.Venizelos a indiqué qu'environ la moitié des bâtiments avec CE se sont annoncés!

Point 6 b: Comment calculer la SRE

COMMENT CALCULER MA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR M² CHAUFFÉ

1. Ma surface de référence énergétique (SRE) [m²]

Longueur[m] x Largeur [m] x Nombre d'étages chauffés

Seules les pièces activement chauffées font partie de la SRE. Les surfaces non chauffées comme les ateliers, buanderies ou caves sont à déduire.

2. Ma consommation énergétique [kWh/a]

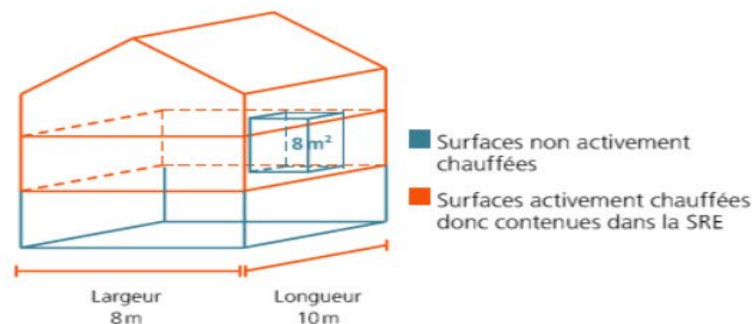
3. Mon IDE* [kWh/m²a]

Consommation d'énergie [kWh/a] ÷ SRE [m²]

Transformez votre ressource exprimée en litre, m³, ou kg sur votre facture de combustible en kWh, l'unité d'énergie

- l de mazout x 10 = kWh
- m³ de gaz x 10 = kWh
- kg de pellets x 5 = kWh

MA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR AN ET PAR M² CHAUFFÉ (IDE)



1. Ma SRE

_____ [m] x _____ [m] x _____ [-] = _____ m²

Exemple: $10 \times 8 \times 2 = 160 \text{ m}^2 - 8 \text{ m}^2 = 152 \text{ m}^2$

2. Ma consommation: _____ kWh/a

Exemple: 1000 l de mazout par an = 10'000 kWh/a

3. Mon IDE*

_____ [kWh/a] ÷ _____ [m²] = _____ kWh/m²a

Exemple: $10'000 \text{ kWh/a} \div 152 \text{ m}^2 = 65.8 \text{ kWh/m}^2 \text{a}$

- **Point 6 b2:**

Le traitement du **photovoltaïque** a provoqué une grosse «cacade».

Yves Jaccard, docteur en mathématiques appliquées et ancien d'EOS, vous apporte la démonstration de l'inanité des mesures prévues dans la directive

Point 6b3: Si on regardait à l'Ouest: Genève!

Le rapport de la commission de l'Energie qui a épluché le projet de loi LVE n contient un document intéressant.

A Genève, on légifère sur l'IDC: Indice des dépenses de chaleur (chauffage et chauffe-eau)

2 remarques:

- les villas ne sont pas concernées avant 2027
- le seuil admissible est de 125 kWh/m² SRE pour chauffage+ECS
- Vaud le fixe à 79 kWh/m² en incluant tous les usages non-thermiques de l'électricité

Point 6 d: la révision de la LVEN

Séance houleuse le 7 oct.au matin au sujet d'un
amendement déposé par Guy Gaudard pour l'art.40

<https://www.sonomix.ch/live/gc vd/3223>

Ecouter à partir de 1heure 02...

Instructif mais affligeant!

Guy Gaudard se défend mais surtout nous défend!

Vos questions , sinon SANTE!